

Congés d'Hiver 2020

Stage « Ski Alpin Débutants » du 17 au 21 février 2020

PROGRAMME

« 8 à 16 ans »

- Lundi 17 février 2020 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Mardi 18 février 2020:** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Mercredi 19 février 2020 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Jeudi 20 février 2020 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Vendredi 21 février 2020 :** Jeux Nautiques à la Piscine Aqualia COLMAR de 14 à 17h

- (1) Transport en bus**
- (2) Activité payante** (forfait des remontées mécaniques au Schnepfenried)
- (3) Matériel indispensable** pour l'activité « ski alpin » à la charge des parents : skis, bâtons, chaussures, masque et **casque obligatoire**

En cas d'enneigement insuffisant ou de mauvaises conditions météorologiques, un programme de remplacement vous sera proposé.

ORGANISATION

- Date :** du 17 au 21 février 2020
- Horaires :**
- Du lundi au jeudi : 17, 18, 19 et 20 février : 8h30 à 16h30
 - Vendredi 21 février : 14h à 17h
- Repas :** tiré du sac
- Lieu de rendez-vous et de retour :**] Stade nautique de Colmar (sauf vendredi 21 février : piscine Aqualia)
- Age :** 8 à 16 ans
- Nombre de places :** 20
- Frais d'inscription :** **ces frais sont à régler le jour de l'inscription**
- 24, 00 €**
- Frais d'activité :** **ces frais sont à régler le premier jour de l'activité**
- forfait ski de groupe (4 jours) **80,00 €**
- Les 80 € (chèque ou espèces) pour le forfait sont à remettre le lundi 17 février 2020 à l'exploitant de la station de ski.**
- Inscription :** le talon-réponse ci-joint devra impérativement être enregistré **directement** à la Direction des sports de la Ville de Colmar (2^{ème} étage de l'ancien bâtiment de l'Hôtel de Ville – bureau n° 815) **du 10 au 14 février 2020** et non par courrier.
- Assurance :** l'assurance de la Ville se limite aux dommages imputables à l'organisation du stage ; c'est l'assurance des parents ou des responsables légaux qui couvre le participant. Il est conseillé de vérifier que la « Responsabilité Civile » personnelle couvre bien tous les accidents liés à la pratique du sport.
- "En dehors des plages horaires d'activités (lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 14h à 17h), les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. En cas d'incident ou d'accident, la Ville déclinera toute responsabilité."**

**Partie à remplir OBLIGATOIREMENT et à conserver par l'intéressé(e)
après oblitération par la Ville de Colmar**

Inscription au stage « Ski Alpin Débutants » du 17 au 21 février 2020 »

Je soussigné(e) (nom et prénom) autorise
mon enfant (nom et prénom)
né(e) le de sexe (M ou F) à participer au stage :

« Ski Alpin Débutants » du 17 au 21 février 2020 »

Adresse :

Tél. privé : Tél. professionnel :

Tél. Portable :

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

Date : Paiement de la somme de **24,00 €** en espèces chèque

Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « T.P.M. Colmar »

Signature obligatoire des parents :

 -----

Partie à conserver par la Direction des sports

Inscription au stage « Ski Alpin Débutants » du 17 au 21 février 2020 »

Je soussigné(e) (nom et prénom) autorise
mon enfant (nom et prénom)
né(e) le de sexe (M ou F) à participer au stage :

« Ski Alpin Débutants » du 17 au 21 février 2020

Adresse :

Tél. privé : Tél. professionnel :

Tél. Portable :

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

Date : Paiement de la somme de **24,00 €** en espèces chèque

Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « T.P.M. Colmar »

Signature obligatoire des parents :

INFORMATIONS PRATIQUES

Station de ski du Schnepfenried	D27.1 68380 SONDERNACH	03 89 77 75 30
Piscine Aqualia	7, rue du Pigeon 68000 COLMAR	03 89 24 66 00
Gymnase Maurice Barrès	18 rue d'Ostheim 68000 COLMAR	03 89 24 17 20

Pour tout renseignement s'adresser à :

Mairie de Colmar
Direction des sports
1 place de la Mairie

Bureau 815

Mme Vesna Péris : 03 89 20 67 93

M. Mourad Haniche : 03 89 20 67 97